



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 1^{ER} JUILLET 2020

Présidence : Monsieur Claude Cretton, syndic

Présences : 55 personnes, dont 51 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 26

Scrutateurs : Messieurs Bruno Pasquier, William Horner et Olivier Plancherel

Monsieur le Syndic ouvre l'assemblée avec pour sujet principal la présentation des comptes 2019 de la commune et du foyer « La Rose des Vents » ; il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et précise que l'assemblée a dû être reportée en raison de la pandémie du coronavirus. Celle-ci a d'ailleurs bien occupé la commune ces derniers mois et la configuration non conventionnelle de la salle tient compte des directives sanitaires en vigueur.

Madame Anette Cetinjanin-Leuzinger, secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 de la Loi sur les communes (LCo), la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Au regard des articles 9 LCo et 2 du Règlement d'exécution de la LCo (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de notre secrétaire communale, de Madame Christiane Oberson - caissière communale, de Madame Camille Fournel - secrétaire adjointe, et de Monsieur Victor Kaufmann - collaborateur auprès de la conciergerie.

CONVOCAATION – TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 25 du 19 juin 2020, par un tous-ménages et un avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet www.broc.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2019** ; ne sera pas lu, étant publié dans *La Vie Brocoise* et sur le site Internet www.broc.ch; il est également à disposition auprès du secrétariat communal
2. **Comptes 2019** - Présentation, rapports de la Commission financière et des Organes de révision, et approbation
 - 2.1 Foyer "La Rose des Vents"
 - 2.2 Commune de Broc
3. **Budget des investissements 2020 - Complément** - Présentation, rapport de la Commission financière et approbation
 - Mise en séparatif de l'école primaire et du bâtiment administratif - CHF 170'000
4. **Commission d'aménagement** - Election d'un membre
5. **Commission financière** - Election d'un membre
6. **Association régionale de la Gruyère (ARG)** - Modification des statuts - Présentation et approbation
7. **Association Option Gruyère** - Statuts de la nouvelle association intercommunale pour la culture et la jeunesse en Gruyère - Présentation et approbation
8. **Divers**

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, l'assemblée a lieu selon l'ordre du jour proposé.



1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2019 ne sera pas lu, étant publié dans *La Vie Brocoise* ; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.

Le contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, la secrétaire communale, pour sa rédaction.

Avant de débiter par les points de l'ordre du jour, Monsieur le Syndic présente la nouvelle composition du Conseil communal. Elle fait suite à la dernière élection complémentaire après les démissions de Messieurs Stéphane Sudan et Yan Schorderet au 31 mars dernier. Le Conseil communal s'est reconstitué et les dicastères ont été réattribués. Le dépôt de liste pour cette élection complémentaire était arrêté au lundi 6 avril 2020, à 12h. Deux personnes ont déposé leur candidature : Messieurs Samay Somkhit et Jonas Clerc. Ils ont donc été élus tacitement et sont présentés brièvement :

- Monsieur Samay Somkhit est enseignant à l'école primaire de Broc, marié avec 1 enfant. Il reprend le dicastère de l'édilité, de l'embellissement, des routes cantonales, de l'éclairage public et du cimetière.
- Monsieur Jonas Clerc est géomètre officiel, marié avec 1 enfant. Il reprend le dicastère de l'aménagement et de l'équipement du territoire, ainsi que des constructions.

Le Conseil communal est donc complété par deux personnes compétentes, disponibles et motivées afin d'assurer la continuité des tâches dévolues par la loi et celles que les membres de l'Exécutif décident d'assumer. Monsieur le Syndic leur souhaite la bienvenue et les remercie d'avoir accepté cette mission riche et passionnante, ainsi que beaucoup de satisfaction et de succès dans l'exercice de leur fonction.

L'Assemblée les applaudit.

Le Conseil communal s'est reconstitué en séance du 21 avril dernier, avec l'élection d'un nouveau syndic, en la personne de Monsieur Claude Cretton, et d'un nouveau vice-syndic, Monsieur Jean-Marc Horner, qui reprend le dicastère des finances. Les autres dicastères, avec quelques remaniements mineurs, n'ont pas changé de responsable. Une information a été publiée dans *La Vie brocoise*.

Dans le domaine des nominations, Monsieur le Syndic informe également que Madame Suzanna Sciboz, conseillère communale en charge des affaires sociales et de la santé, a repris la présidence de la Commission de direction du foyer « La Rose des Vents ».

L'Assemblée les applaudit.

2. COMPTES 2019 - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET DES ORGANES DE RÉVISION, ET APPROBATION

2.1 FOYER "LA ROSE DES VENTS"

Monsieur le Syndic relève que les comptes 2019 du foyer présentent un excédent de recettes de CHF 17'374. Un exercice comptable positif qui a permis un amortissement complémentaire de l'immeuble de CHF 174'000. Cet excellent résultat est le fruit d'une gestion attentive, tant de la part de la direction que de celle de la Commission de direction.



Il invite Monsieur Jean-Marc Horner, vice-syndic responsable des finances et membre de la Commission, à présenter ces comptes de fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
	<i>(en francs, arrondis)</i>		
Revenus d'exploitation	5'399'174	5'311'868	5'595'205
Charges d'exploitation	5'381'799	5'307'778	5'556'822
EXCEDENT	17'375	4'090	38'383

Soins – CHF 3'062'007 (résultat équilibré)

La totalité des charges sociales du personnel soignant est financée par la facturation des soins de base LAMal et par les frais d'accompagnement. La variation de ces charges, comparées à celles budgétisées et aux coûts enregistrés en 2018, provient de l'évolution des niveaux de soins des résidents donnant droit à une dotation fixée par le canton. La charge financière demeure très stable.

Pharmacie – CHF 4'324 (excédent de produits)

Cette année, ce poste concerne uniquement le matériel médical. Dès le 1^{er} janvier 2018, le matériel LIMa est à la charge de l'Etat de Fribourg et le système fribourgeois du forfait médicaments financé par le pot commun des caisses maladie a été supprimé en juillet 2018. L'excédent de recettes a dû être versé dans un compte de provision selon les directives du Service de la prévoyance sociale.

Socio-hôtelier – CHF 65'302 (excédent de recettes)

Les taxes d'hébergement, pour un total de CHF 1'670'099 en 2019, correspondent à 15'915 journées à CHF 105, tarif qui a été augmenté au 1^{er} janvier 2019 de CHF 2 par jour. Cette augmentation du prix de pension n'avait pas été budgétisée. Une centaine de journées « réservation » ont également été comptabilisées. Quant à l'ensemble des charges, notamment celles se rapportant aux salaires, elles sont inférieures au budget. Ceci est principalement dû, comme déjà évoqué lors de la dernière assemblée, à une sinistralité élevée liée aux absences de longue durée qui faisait craindre une augmentation drastique des primes des assurances sociales. Cette augmentation a, pour l'instant, pu être évitée.

Financement – CHF 177'928 (excédent de charges)

Le montant total des frais financiers issus de la comptabilité des investissements mobiliers et immobiliers a été facturé au pot commun du RSSG, mis en place au 1^{er} janvier 2018, pour la somme de CHF 251'258. Ce montant est déterminé par la Commission du réseau (CPMS-EMS), basé sur la comptabilité des investissements du foyer. La dissolution de la réserve de quelque CHF 130'000, constituée pour la rénovation de la cafétéria, a généré un amortissement complémentaire du bâtiment.

Chiffres clés

Il ressort que 77.9 % des coûts de fonctionnement proviennent des charges salariales et sociales. Analysées par mois et par lit, elles correspondent à CHF 7'954. Pour ce qui est de la variation en personnel, comparaison entre 2019 et 2018, elle est très stable que ce soit dans le secteur soins et, tout particulièrement, dans le secteur socio-hôtelier. Le taux d'occupation des lits reste élevé et constant.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission concernant ces comptes, et propose à l'Assemblée de les accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes du foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de recettes de CHF 17'374, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.



2.2 COMMUNE DE BROC

Monsieur le Syndic relève que les comptes 2019 sont dans la lignée des dernières périodes comptables et sont très favorables, bouclant sur un bénéfice de CHF 825'811 pour un total de charges de CHF 10'096'943, après une attribution à la réserve de CHF 1'704'199. Cette situation, fruit d'une gestion rigoureuse du ménage communal, est de bon augure en vue des investissements prévus, notamment celui lié au complexe sportif et voté tout dernièrement par l'Assemblée communale. L'endettement de la commune, quant à lui, diminue malgré les nouveaux investissements consentis ces dernières années, qui ont pu être couverts par les liquidités communales.

Il invite Monsieur Jean-Marc Horner, vice-syndic responsable des finances, à présenter ces comptes communaux.

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Revenus <i>(en francs, arrondis)</i>			
Impôts	8'766'826	7'569'000	8'923'265
Taxes	1'173'974	1'179'200	1'197'230
Piscine	168'368	167'713	144'616
Forêts	375'720	356'658	248'805
Administration	46'855	40'300	45'679
Feu	127'474	116'000	123'091
Patrimoine	130'819	127'550	132'942
Péréquation financière intercommunale	699'214	699'214	690'182
Divers	437'598	305'966	352'940
Bénéfice sur vente terrains	700'105	0	85'814
Total des revenus	12'626'953	10'561'600	11'944'563
Charges			
Salaires, charges sociales	1'712'453	1'635'175	1'548'920
Charges liées et engagées	5'194'412	5'256'498	5'634'929
Charges financières	1'050'724	972'267	829'412
Charges refacturables	483'613	515'092	525'005
Autres	1'655'741	2'037'695	1'819'125
Total des charges	10'096'943	10'416'728	10'357'390
Réserves	1'704'199	169'063	791'264
TOTAUX	11'801'142	10'585'792	11'148'654
EXCEDENT	825'811	-24'191	795'909

Salaires et charges sociales - CHF 1'712'453

Les salaires communaux présentent une augmentation de 4.7 % en comparaison du budget, et de 10.6 % par rapport aux comptes de l'année précédente.



Les charges supplémentaires sont engendrées par le changement de pourcentage de travail de certains collaborateurs à l'accueil extrascolaire, en fonction du nombre d'enfants inscrits, le remplacement de collaborateurs au niveau de l'administration et de l'accueil extrascolaire (AES), le remplacement de collaborateurs absents pour maladie dans le secteur des écoles et du Service des curatelles Haute-Gruyère (SCHG), le paiement d'heures supplémentaires et l'engagement de collaborateurs complémentaires au niveau de l'administration et du service technique. Dans ces deux secteurs, deux personnes ont été engagées en 2020 pour compléter l'équipe et éviter la surcharge de travail. La récapitulation met également en évidence les salaires imputés à d'autres services, soit à ceux du SCHG, de l'Association intercommunale du Comté de Gruyères (AISG - STEP) et enfin de l'AES Timoun qui représentent 36.9 % de la masse salariale. La répartition par secteurs souligne l'importance de chaque domaine. L'administration représente la plus grande proportion, suivie par le SCHG, puis par l'AICG et l'édilité à parts égales.

Charges liées cantonales - CHF 2'778'685

Les charges liées cantonales sont moins élevées de 0.7 % que le budget et en baisse de 16.1 % par rapport aux comptes 2018. Les raisons principales en sont une prévision budgétaire cantonale prudente au niveau des frais liés au conservatoire, à l'enseignement spécialisé, aux frais d'accompagnement des personnes en EMS, ainsi qu'au trafic national et régional. La principale différence en comparaison des comptes 2018 provient de la provision constituée cette année-là pour faire face aux mesures transitoires liées à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. En revanche, il y a une augmentation des charges liées aux institutions spécialisées, tant en regard du budget fourni par le canton que des comptes.

Charges liées des associations de communes - CHF 2'043'295

Les charges liées des associations de communes sont pour la plupart conformes au budget. Seules celles liées aux investissements du cycle d'orientation (CO) de Bulle sont en hausse. Par contre, celles liées aux investissements du CO de La Tour-de-Trême, aux frais financiers des EMS, à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » et au SCHG sont en baisse. Une différence plus marquée s'élevant à 2.54 % apparaît par contre en comparaison aux comptes 2018. Les charges concernées sont celles liées au fonctionnement des trois CO et aux investissements de celui de Riaz, ainsi que les dépenses concernant les aides et soins à domicile et les indemnités forfaitaires.

Charges diverses engagées - CHF 372'432

Les charges engagées sont inférieures de 0.5 % par rapport au budget, respectant ainsi les prévisions. A noter l'augmentation de charges liées aux crèches, dont les enfants placés génèrent des subventions communales plus importantes. L'accueil extrascolaire présente également un dépassement en regard de ce qui avait été prévu, principalement en raison du déménagement qui n'avait pu être budgétisé, ainsi que du nombre d'enfants inscrits plus important, nécessitant ainsi une augmentation du personnel en termes de temps de travail comme de salaire. Au niveau des aides individuelles apportées aux écoles, c'est la subvention du camp vert, organisé tous les deux ans, qui explique la différence entre les comptes 2018 et 2019.

Piscine - CHF 128'082 (perte nette)

L'année 2019, dont la météo favorable du début de saison a contribué à l'augmentation des recettes, présente une perte moins élevée que prévu. Les charges d'exploitation ont pu être maîtrisées, notamment au niveau de l'entretien, dont certains travaux nécessaires lors de mauvaises conditions hivernales doivent être budgétisés par prudence et n'ont pas été réalisés. Les frais d'eau et d'électricité, tributaires des heures d'ouverture et des conditions météorologiques, sont par contre plus élevés. Quant aux frais de personnel, leur augmentation provient de la prolongation des heures d'ouverture lors des fortes canicules de la fin juin.

Édilité – CHF 895'633

Les frais liés à l'édilité sont en augmentation par rapport au budget, laissant apparaître une charge supérieure de 6 %. En comparaison avec les comptes 2018, cela représente 21 % de frais supplémentaires.



Les charges de personnel présentent une différence importante par rapport au budget et aux comptes de l'année antérieure, provenant de la répartition des heures fournies par le service de l'édilité. Ce sont en effet les heures effectives qui servent de base, tandis que celles utilisées pour le budget sont basées sur l'année précédente. Différents travaux routiers ont été effectués en plus de ceux prévus habituellement, à savoir la réfection et la remise en état du chemin de Jogne et la stabilisation et la réfection du chemin de la Plaine des Marches. Au niveau de l'éclairage, un contrat d'entretien a été conclu afin de changer les ampoules traditionnelles en ampoules LED, au fur et à mesure des besoins.

Approvisionnement en eau – CHF 51'606 (excédent de recettes)

L'approvisionnement en eau est autofinancé, permettant une attribution aux réserves de CHF 51'606. Les différents postes sont en diminution par rapport au budget et aux comptes précédents. Au niveau des recettes, les produits liés aux taxes de raccordement et la consommation d'eau ont été moins élevés que prévu ; tandis qu'au niveau des charges, les frais d'entretien, les heures de travail y relatives et les achats liés ont été moins importants que l'estimation budgétaire.

Épuration des eaux – CHF 142'788 (excédent de recettes)

L'épuration des eaux est également autofinancée avec une attribution nette aux réserves de CHF 142'788. Les produits supplémentaires proviennent des travaux effectués par le service des eaux et refacturés à des particuliers. Les charges, composées principalement des frais en relation avec l'AICG, sont en diminution. L'attribution aux diverses réserves est légèrement en hausse en comparaison à l'année 2018, principalement grâce aux charges moins élevées que prévu.

Gestion des déchets – CHF 11'145 (excédent de charges)

La couverture des charges liées aux déchets s'élève à 95.5 %, taux supérieur au minimum de 70 % imposé par le Service des communes et à celui du budget. La baisse de produits sur les taxes au sac et les conteneurs s'explique par une meilleure gestion des déchets ménagers par les citoyens. La discipline de tri consentie tout au long de l'année se répercute également sur les charges en diminution. Le changement de prestataire pour l'évacuation des déchets, proposant une meilleure gestion, est également à l'origine de cette diminution de charges.

Forêt – CHF 101'742 (excédent de recettes)

Les résultats relatifs au service des forêts présentent, contrairement aux prévisions et à l'année antérieure, un fort excédent de recettes. Les recettes sont en augmentation grâce à une hausse des ventes de bois, tandis que les frais de transport et débardage qui leur sont habituellement liés ont été en partie effectués en 2018. Les subventions, dépendant du programme cantonal établi pour 4 ans, ont également été versées pour un montant plus important que l'année précédente. Les charges de personnel sont quant à elles en diminution, les travaux liés aux forêts étant effectués par des entreprises extérieures et comptabilisés dans les frais de transport et débardage.

Impôts – CHF 8'766'826 (produit brut)

Les rentrées fiscales présentent une augmentation importante en comparaison du budget, estimé prudemment. Celles-ci sont réparties de la manière suivante entre les différents types d'impôts :

- Impôts des personnes physiques : augmentation de CHF 600'000 pour l'impôt sur le revenu, soit 12 %, répartie entre les rentrées plus élevées des contribuables, les encaissements concernant les années antérieures en augmentation et l'évaluation prudente du budget. L'impôt sur la fortune est quant à lui inférieur au budget, dépendant des emprunts contractés par les contribuables. Enfin, l'impôt à la source subit une augmentation importante en lien avec les revenus touchés par les contribuables soumis à ce type d'impôt.
- Impôts des personnes morales : l'augmentation de CHF 275'000 provient également d'une estimation très réservée, la situation des entreprises pouvant évoluer très rapidement en fonction du marché économique et des divers investissements qu'elles consentent.



- Impôts conjoncturels : ceux-ci laissent apparaître une augmentation de CHF 163'000 par rapport au budget. Ces recettes sont ponctuelles, difficilement estimables, et ne peuvent être considérées comme un apport régulier à prendre totalement en compte pour les prochaines années.

Au final, une augmentation de 16 % est donc enregistrée par rapport au budget, alors qu'en regard des comptes 2018, une diminution de 2 % apparaît, principalement en lien avec les impôts conjoncturels.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques présente depuis 10 ans, et spécifiquement depuis 3 ans, une tendance à l'augmentation assez régulière, avec une différence de plus de CHF 1.55 millions entre 2010 et 2019, correspondant à une augmentation de 38 %. Ceci est dû en grande partie à l'arrivée de nouveaux citoyens, amenant des apports fiscaux intéressants. Les projets de construction sur le sol communal sont donc déterminants pour garder une évolution dans ce sens. L'attrait des infrastructures communales et privées proposées est également un atout pour attirer de nouveaux contribuables. Les impôts sur le revenu des personnes physiques représentent à eux seuls près de 64 % des recettes fiscales et sont donc déterminants pour financer le ménage communal, mais également les investissements. En regard, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales représente le 7.4 % des impôts totaux.

Intérêts, frais financiers, amortissements et autres charges financières – CHF 946'696

Aucun emprunt supplémentaire n'ayant été effectué et un emprunt remboursé, les intérêts et amortissements sont en baisse régulière. Un amortissement supplémentaire a été effectué au niveau des travaux liés à la mise en zone 30 km/h du centre du village, une différence étant apparue entre les informations transmises par le Service des communes concernant l'amortissement minimal et l'amortissement enregistré dans la comptabilité. Quant aux pertes sur débiteurs, elles font l'objet d'un suivi régulier, permettant un encaissement régulier auprès des différents débiteurs, malgré leur situation parfois précaire.

Patrimoine – CHF 62'441 (excédent de charges)

Le patrimoine communal fait l'objet d'un entretien attentif pour lequel une augmentation des recettes et une diminution des charges ont été enregistrées. Les travaux effectués en 2019 concernent principalement les chalets des Petites Ciernes et des Arquinces, ainsi que le pâturage du Laquex. Au niveau des recettes, les subventions liées aux travaux effectués les années antérieures ont été versées et enregistrées dans cet exercice 2019.

Tableau général des charges – CHF 10'096'943 (total des charges)

Il présente une situation générale stable. Les charges de personnel et les charges financières laissent apparaître une augmentation de 2 % par rapport à 2018, tandis que les charges liées sont en diminution de 3 %. Au total, les charges subissent une diminution de 2.5 % par rapport à 2018, grâce au suivi attentif des diverses dépenses.

Autres charges – CHF 1'655'741

Dans le poste des autres charges, les charges de l'administration comprennent, outre celles habituelles, différents frais liés à la mise à jour des outils informatiques. Au niveau de l'ordre public, ce sont celles liées à la verbalisation des véhicules, aux frais du service du feu (part communale du CSPi Grevîre) et aux abris de protection civile qui sont comptabilisées. Pour l'enseignement et la formation, l'incertitude quant à la prise en charge de certains frais dans la répartition canton/commune est répercutée dans ces chiffres. Les transports et communications comprennent également les frais routiers présentés précédemment. Les charges liées à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire sont complètement absorbées par les subventions reçues dans le cadre de la dépollution des décharges communales dont les frais ont été avancés par la commune les années précédentes. L'économie est composée pour l'essentiel des comptes forestiers. Enfin, le compte finances et impôts reprend les charges liées aux frais d'encaissement des impôts et les pertes sur débiteurs.



Tableau général des revenus – CHF 12'626'954

Ce tableau présente une situation plus favorable que le budget et que l'année précédente, grâce au bénéfice réalisé sur la vente d'un terrain communal effectuée en 2016 et dont la finalisation a eu lieu en 2019. Les rentrées fiscales, principales ressources du ménage communal, sont en diminution de 1 % par rapport à 2018, tout comme les rentrées liées aux taxes. Les autres revenus sont stables, dont la péréquation financière cantonale qui s'élève toujours à 6 %.

Produits divers – CHF 437'598

Dans les produits divers, les revenus compris dans le compte de l'ordre public englobent à la fois les recettes des amendes de parcage et les subventions de l'abri de protection civile. Le compte de l'enseignement et de la formation correspond à la participation de la Commune de Botterens dans le cadre du cercle scolaire. Dans la culture et les loisirs, ce sont les cartes journalières CFF qui sont principalement source de recettes. Au niveau de la santé et des affaires sociales, les gains enregistrés proviennent des remboursements des factures dentaires par les parents. Les transports et communications voient leurs produits augmenter grâce aux locations, mais également aux remboursements liés aux frais d'entretien du sentier des Gorges de la Jogne et aux prestations effectuées pour des tiers. La protection et l'aménagement du territoire représentent les produits liés à l'encaissement de taxes de concession, d'émoluments de permis de construire et les participations liées aux travaux de démoustication. Pour terminer, le compte des finances et impôts est valorisé par les subventions des chalets.

Récapitulatif analytique des résultats – CHF 825'811 (excédent de revenus)

Les comptes 2019 laissent ainsi apparaître un bénéfice semblable aux années précédentes, grâce à des revenus en hausse et des charges à la baisse. Cette situation exceptionnelle permet d'attribuer un montant de CHF 1'704'199 à la réserve pour les investissements futurs, en lien avec la demande de financement autorisée pour le complexe sportif lors de la dernière assemblée et d'afficher un excédent de revenus de CHF 825'811. La bonne santé financière de la commune a permis le financement de plusieurs investissements par le biais des liquidités communales et favorisera l'obtention des emprunts prévus dans le cadre de notre politique d'investissements.

Bilan au 31 décembre

Le bilan affiche des actifs en augmentation. Les actifs circulants enregistrent une augmentation de 8.6 % par rapport à 2018 et de 25 % par rapport à 2017. Dans les actifs immobilisés, ce sont les bâtiments communaux qui prennent de la valeur, en lien avec le début des travaux du complexe sportif. L'endettement communal suit la tendance des dernières années en diminuant régulièrement, tant au niveau des dettes à court terme que de celles à moyen et long terme liées aux investissements. Les réserves et provisions ont augmenté et la fortune de la commune est alimentée par le résultat de l'exercice pour atteindre près de CHF 6'800'000. Ces éléments démontrent que les situations exceptionnelles réalisées ces dernières années perdurent encore cette année. Cela permettra d'appréhender les nouvelles situations moins favorables qui se profileront ces prochaines années, tant au niveau des charges liées (éventuel centre sportif régional, investissements intercommunaux liés aux homes ou à la STEP) que des revenus fiscaux (nouvelle loi sur l'imposition des entreprises) ou encore des investissements communaux.

Etat des investissements au 31 décembre 2019

Les investissements communaux finalisés cette année sont au nombre de trois : l'étude pour la pose des récupérateurs de balles du stand de tir avec une économie de 6.59 % par rapport au budget, le giratoire définitif de l'Hôtel-de-Ville dont le dépassement s'élève à 0.62 % et l'aménagement de l'entrepôt édilitaire de Fulet présentant également une économie chiffrée à 5.11 %. Les investissements en cours à fin 2019 ont été réalisés à raison de 34 %.

Analyse financière

La situation financière actuelle de la commune est donc saine, et ceci depuis plusieurs années.



L'analyse de l'évolution des indicateurs sur les cinq dernières années nous conforte en ce sens. Le degré d'autofinancement, reflétant la part des nouveaux investissements qui est financée par les liquidités, peut être qualifié de très bon puisqu'il dépasse largement les 100 % et s'améliore en comparaison des 5 dernières années. La quotité des intérêts détermine la part des produits de fonctionnement que la commune consacre au paiement des intérêts nets. Elle devient de plus en plus faible au fil des années, démontrant que les intérêts des dettes chargent de moins en moins le ménage communal. La dette brute par rapport aux revenus indique l'importance de l'endettement de la commune et des entités qui en dépendent par rapport aux produits structurels de fonctionnement. La tendance est également à la baisse, passant de 44.1 % à 26.62 % en cinq ans. Cela permet une utilisation des revenus pour d'autres affectations. L'endettement net par habitant permet à la commune d'apprécier son niveau d'endettement. Elle s'amointrit d'année en année jusqu'à devenir négative, ce qui laisse apparaître que le patrimoine financier est plus élevé que les engagements et permet donc son recouvrement total. La marge nette d'autofinancement structurelle indique le bénéfice réel de la commune avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves non obligatoires. Elle reflète la bonne santé constante de la commune. Enfin, les taux de couverture exigés par le Canton pour les charges environnementales sont respectés, atteignant les 100 % pour l'approvisionnement en eau et la protection des eaux et plus que les 70 % imposés pour la gestion des déchets.

Monsieur William Horner suggère de présenter à l'Assemblée une projection de l'évolution des impôts avec un état des autres communes gruériennes pour voir où se situe Broc. Toutes les données sont à disposition dans l'annuaire statistique cantonal.

Monsieur Jean-Marc Horner répond que la question sera examinée en vue de la prochaine présentation des comptes.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission concernant ces comptes, et propose à l'Assemblée de les accepter.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, les comptes communaux, présentant un bénéfice de CHF 825'811, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2020 - COMPLÉMENT - PRÉSENTATION, RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATION - MISE EN SÉPARATIF DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF - CHF 170'000

Monsieur le Syndic invite Monsieur Yael Piccand, conseiller communal en charge des bâtiments notamment, pour la présentation de ce point.

Le projet consiste à mettre en séparatif les eaux provenant des toitures et des places de l'école primaire et du bâtiment administratif. A ce jour, toutes ces eaux sont déversées dans un collecteur d'eaux mixtes et sont finalement traitées à la STEP. Ce volume d'eau traité a un coût non négligeable à futur. Sur la base de la législation actuelle, les dispositions légales exigent que les eaux pluviales provenant des toitures, places et parkings non couverts soient prioritairement infiltrées. Le bureau RWB Fribourg SA, à Broc, a été mandaté pour la réalisation d'une étude technique liée au concept d'évacuation des eaux claires de ces bâtiments communaux.

De par sa géologie, le sous-sol des lieux est particulièrement perméable. Le plan général d'évacuation des eaux indique que les surfaces touchées par ce projet se trouvent en zone d'infiltration. Un espace suffisant existe à proximité des bâtiments et de la voie TPF. Le projet prévoit de diriger les eaux pluviales vers des secteurs propices à l'exécution de ces ouvrages, tout en s'éloignant de la cour de récréation dédiée aux écoliers.



Conformément aux exigences du service de l'environnement, l'infiltration en surface doit être effectuée au travers d'une couche d'humus.

Ouvrage d'infiltration : compte tenu de la configuration topographique de la parcelle, l'ouvrage d'infiltration sera réalisé dans la cour d'école. Les chéneaux des bâtiments seront modifiés, afin d'amener les eaux pluviales des toitures jusqu'aux bassins d'accumulation prévus. Des rigoles pour les eaux de surfaces sont également prévues sur les revêtements imperméables, afin de récolter les écoulements. L'ouvrage se situera principalement sous les arbres, afin de maintenir une zone de gravier aussi grande que possible dans la cour d'école. Ceci permettra toujours d'utiliser occasionnellement cette place pour le stationnement de véhicules lors de manifestations et de garantir l'accès au garage de l'appartement actuel du concierge, situé dans le bâtiment administratif.

Surfaces restantes : une partie des eaux de ruissellement provenant des places en dur ne sera pas récoltée, compte tenu de la topographie de la parcelle. Les grilles existantes seront conservées dans ces zones et les eaux de ruissellement seront évacuées dans les collecteurs existants.

Les caractéristiques des ouvrages d'infiltration seront les suivantes : surfaces d'infiltration de 320 m², réparties sur 3 secteurs ; profondeur de la dépression d'env. 0.3 à 0.4 m selon la largeur de la zone d'infiltration ; les descentes de toiture seront déconnectées du réseau communal afin que les eaux de toiture soient dirigées vers les bassins d'accumulation ; dans sa partie supérieure, l'ouvrage se composera d'une couche d'humus d'une épaisseur de 30 cm minimum ; dans sa partie inférieure, l'ouvrage se composera d'une couche de boulets ou de gravier d'une épaisseur de 30 cm minimum ; entre les deux couches, un géotextile spécialement prévu pour l'infiltration sera mis en place ; un trop-plein de secours sera créé.

Monsieur Jean-Marc Horner, vice-syndic en charge des finances, précise que cette dépense de CHF 170'000 engendre une charge annuelle de CHF 8'075.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Monsieur Philippe Pinget demande s'il ne serait pas possible de remplacer l'humus par des plaquettes et souhaite savoir si un espace entre la zone d'infiltration et le bâtiment administratif sera bien prévu, car les sous-sols ne sont pas étanches.

Monsieur Stéphane Sudan, en tant que responsable d'établissement des écoles, s'inquiète des mesures de sécurité pour éviter que les enfants ne se rendent dans l'espace d'infiltration et de la période de travaux prévue (hors période scolaire).

Monsieur Yael Piccand leur répond que l'endroit sera plutôt plat avec une légère dépression de 30 à 40 cm, qu'il ne sera pas possible d'accéder à cet espace tant que la végétalisation ne sera pas terminée et qu'un espace entre la zone et le bâtiment administratif est bien prévu. Il ne sera pas possible de prévoir un autre revêtement que celui annoncé. Les travaux seront prévus pendant les vacances scolaires, vraisemblablement en été 2021.

Monsieur le Syndic ajoute qu'il s'agit d'un dossier qui a occupé le Conseil communal plusieurs années afin de trouver la solution la plus appropriée. La commune a un devoir d'exemplarité en matière de traitement des eaux de ses bâtiments vis-à-vis des citoyens propriétaires qui doivent aussi conformer leurs installations aux normes.

Monsieur Stéphane Corpataux demande si la nouvelle voie ferrée, toute proche, aura une incidence sur le projet.

Monsieur le Syndic lui répond par la négative.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 170'000 pour la mise en séparatif de l'école primaire et du bâtiment administratif est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.



4. COMMISSION D'AMÉNAGEMENT - ÉLECTION D'UN MEMBRE

Monsieur le Syndic relève qu'à la suite de la démission de Monsieur Paul Corboz, un nouveau membre pour cette commission communale doit être élu pour cette législature en cours. Cette commission est obligatoire par la loi et leurs membres sont élus en assemblée communale en début de législature. Le principe veut qu'en cas de démission, un remplaçant soit nommé.

Le Conseil communal adresse ses remerciements à Monsieur Corboz pour cette fonction qu'il a occupée. Monsieur Jacques Genoud, qui connaît particulièrement bien le territoire et les affaires communales de par son métier de géomètre officiel mais également grâce à une expérience de 20 ans en qualité de conseiller communal, est proposé pour le remplacer.

Aucune autre candidature n'étant proposée pour cette élection, Monsieur le Syndic soumet la proposition du Conseil communal à l'approbation de l'Assemblée qui accepte l'élection de Monsieur Jacques Genoud à l'unanimité et par applaudissements.

5. COMMISSION FINANCIÈRE - ÉLECTION D'UN MEMBRE

Monsieur le Syndic relève qu'à la suite de la démission de Monsieur Alexandre Etienne, un nouveau membre pour cette commission communale doit être élu pour cette législature en cours. Cette commission est obligatoire par la loi et leurs membres sont élus en assemblée communale en début de législature. Le principe veut qu'en cas de démission, un remplaçant soit nommé.

Le Conseil communal adresse ses remerciements à Monsieur Etienne pour cette fonction qu'il a occupée. Madame Aurélie Santarossa qui s'intéresse au domaine des finances est proposée pour le remplacer. Dans le cadre de ses études de droit, elle travaille comme assistante diplômée à l'Université de Fribourg et à UniDistance. Elle va prochainement se présenter aux examens pour obtenir son brevet d'avocat et est sur le point de commencer un doctorat dans le domaine du droit des obligations.

Aucune autre candidature n'étant proposée pour cette élection, Monsieur le Syndic soumet la proposition du Conseil communal à l'approbation de l'Assemblée qui accepte l'élection de Madame Aurélie Santarossa à l'unanimité et par applaudissements.

6. ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA GRUYÈRE (ARG) - MODIFICATION DES STATUTS - PRÉSENTATION ET APPROBATION

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Alain Jan, conseiller communal délégué à l'ARG, pour la présentation de ce point.

L'ARG est une association de communes à buts multiples dans le domaine de la promotion de projets régionaux. Elle a été constituée en 1975 pour la gestion des crédits LIM. La modification des statuts qui est présentée ce soir porte sur le financement de l'ARG dès 2021. Le fonds régional d'investissement de l'ARG a été créé en 1997 avec une alimentation prévue jusqu'en 2020 pour faire face aux projets d'intérêt régional. Parallèlement à ce fonds, une contribution de fonctionnement est perçue annuellement auprès des communes membres. Tenant compte des investissements réalisés par le fonds depuis la création de l'ARG, des nouvelles tâches dévolues à la région et à l'administration de l'ARG, une modification des apports de financement des contributions d'investissement et de fonctionnement s'avère nécessaire.

L'ARG dispose d'un compte de fonctionnement et d'un fonds régional d'investissement. Le fonds régional est aujourd'hui alimenté à hauteur de CHF 1'000'000 par année mais cette contribution est limitée jusqu'en 2020.



Parallèlement à ce fonds, l'ARG encaisse une contribution de CHF 4.50/habitant (hors pondération) pour ses frais de fonctionnement, soit un montant annuel d'environ CHF 250'000. Or, ces dernières années, les coûts de fonctionnement se sont élevés à environ CHF 320'000/an, en raison de l'augmentation des tâches aujourd'hui dévolues à la région. La différence a été prise en charge par le fonds régional d'investissement dès l'exercice 2018.

Afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de l'Association, il a été établi que les besoins futurs en termes de financement de travaux d'intérêt régional et des infrastructures devraient être moins importants que ceux investis jusqu'à aujourd'hui. En revanche, le budget de fonctionnement doit répondre aux nouveaux besoins de la région, notamment en lien avec le suivi du Plan directeur régional impliquant l'engagement d'un chef de projet en aménagement du territoire. La solution ainsi retenue consiste à répartir différemment le montant total annuel de CHF 1'250'000 (fonds régional et frais de fonctionnement additionnés) des contributions annuelles versées par les communes, à savoir : diminuer la contribution annuelle ordinaire du fonds régional d'investissement de CHF 1'000'000 à CHF 750'000, augmenter la contribution de CHF 4.50/habitant à CHF 9/habitant, faisant passer le montant annuel de CHF 250'000 à CHF 500'000 dès le budget 2021. Afin de disposer d'une alimentation pérenne dudit fonds, il est prévu de limiter la contribution annuelle ordinaire au fonds régional d'investissement sur une période de trois législatures, soit jusqu'en 2036.

Cette nouvelle répartition des contributions annuelles implique la modification de l'article 21 des statuts au 1^{er} janvier 2021. De plus, les statuts ont également subi quelques toilettes.

Le Conseil communal a validé la modification de ces statuts en séance ordinaire du 18 février dernier et invite l'Assemblée communale à approuver ces modifications.

Monsieur le Syndic demande si l'assistance souhaite la lecture du règlement dans son entier, mais cela n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, la modification des statuts de l'Association régionale de la Gruyère est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

7. ASSOCIATION OPTION GRUYÈRE - STATUTS DE LA NOUVELLE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA CULTURE ET LA JEUNESSE EN GRUYÈRE - PRÉSENTATION ET APPROBATION

Monsieur le Syndic donne la parole à Madame Isabelle Sudan, conseillère communale en charge des écoles notamment, pour la présentation de ce point.

Option Gruyère est le signal d'une dynamique régionale. Avec la culture, l'enfance et la jeunesse comme ambassadrices, elle ambitionne la création et la valorisation de réseaux à l'échelle de ses régions, du district et du canton. La portée de l'association est multiple et touche l'ensemble de la population avec l'enfance, la jeunesse et la culture ; des secteurs qu'il n'est pas toujours évident de quantifier ou d'évaluer, et qui sont pourtant primordiaux dans notre société. Investir pour l'enfance et la jeunesse rapporte, investir pour la culture rapporte également. L'enfance, la jeunesse et la culture sont des liens. Les réunir en une association intercommunale est une évidence à l'heure où on va leur confier non seulement la Gruyère et le monde de demain, mais également la responsabilité des moyens à évaluer, redéfinir et mettre en œuvre pour y parvenir. La culture est un ferment, celle de notre éducation, de notre mode de penser et de fonctionner, d'interagir et d'assurer le bien-être commun. Dans notre société multiculturelle et intergénérationnelle, c'est une chance unique, l'option à ne pas manquer. La régionalisation incarne la mise en place d'un réseau d'échanges et de synergies efficace. Se retrouver pour planifier, organiser ou échanger fait émerger des préoccupations et des intérêts multiples et communs.



Pour y parvenir, quelques axes sont proposés : développer le sentiment d'appartenance à une région et fédérer autour d'une identité forte ; collaborer, développer, échanger et partager entre partenaires, coopérer entre différents secteurs (économie, tourisme, sport, social, etc.), faciliter l'accès à la culture et sa diffusion, impliquer l'enfance et la jeunesse dans les réflexions de société et communiquer.

Les buts sont : définir les lignes générales des politiques régionales et assurer la planification et l'organisation, coordonner la communication et la diffusion des activités avec les principaux partenaires, favoriser la création de réseaux entre les partenaires concernés, coordonner la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements dans la région, soutenir la création artistique professionnelle régionale et sa diffusion, soutenir des projets et événements culturels d'importance régionale, en priorité la saison culturelle de la salle CO2, soutenir les projets et les activités favorisant l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes et élaborer et harmoniser la politique tarifaire pour les structures d'accueil préscolaire.

Afin de faciliter les tâches des organes de l'Association, les communes membres sont réparties en sept secteurs : « La Commune de Bulle », « Le Centre » (Le Pâquier, Gruyères, Morlon, Broc), « L'Intyamon » (Bas-Intyamon, Grandvillard, Haut-Intyamon), « La Jogne » (Val-de-Charmey, Jaun, Crésuz, Châtel-sur-Montsalvens), « La Rive gauche de la basse Gruyère » (Riaz, Echarlens, Marsens, Sorens, Pont-en-Ogoz), « La Rive droite de la basse Gruyère » (La Roche, Pont-la-Ville, Hauteville, Corbières, Botterens) et « La Sionge » (Vuadens, Vaulruz, Sâles). Les organes de l'association sont l'assemblée des délégués, le comité de direction, la Commission pour la culture, la Commission de l'enfance et de la jeunesse et la Commission financière. L'assemblée est composée du Préfet, qui en est le président, et des délégués de chacune des communes membres.

Option Gruyère identifie les défis en matière d'**enfance et de jeunesse** en concertation avec les communes du district et développe une politique de l'enfance et de la jeunesse dans sa globalité, en conformité avec les enjeux actuels. Elle soutient la création de projets favorisant l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes. L'association apporte un soutien aux communes en amenant des solutions régionales liées à la jeunesse. Des programmes du type FriTime peuvent être développés en régions, avec l'impulsion et le soutien de professionnels. L'association est complémentaire aux actions des communes, autant que partenaire des sociétés des jeunes et du futur Conseil des jeunes.

Option Gruyère est fondamentale pour assurer l'élaboration et l'harmonisation de la politique tarifaire pour les **structures d'accueil extrafamilial de jour** (crèches) conformément aux dispositions légales. Cette nouvelle base juridique permet aux communes de ne pas porter seules la gestion de ce dossier complexe (harmonisation des conditions de subventionnement, grille de référence unique pour l'ensemble des crèches de toutes les communes, libre choix des structures pour tous les parents, règlement intercommunal relatif aux subventions communales des structures d'accueil extrafamilial de jour, règlement de portée générale porté par une association intercommunale).

Une **politique culturelle** peut être considérée comme l'ensemble des ressources et des mesures que se donne une collectivité publique pour concrétiser des objectifs d'impacts donnés en matière de développement culturel durable. De nos jours, les synergies entre les politiques publiques sont de plus en plus encouragées. Des collaborations entre dicastères (formation, social, enfance et jeunesse, santé, infrastructures, tourisme, économie) sont vivement recommandées de manière à proposer une approche intégrée de la culture. Les moyens pour y parvenir sont les suivants : favoriser la culture professionnelle en Gruyère et sa diffusion, des projets d'envergure régionale et les réseaux, les liens entre partenaires et les échanges de compétences, créer des synergies avec l'économie et le tourisme, trouver des financements complémentaires par les fonds régionaux pour la culture, l'enfance et la jeunesse, travailler en concertation avec les communes et en complémentarité avec elles.



Egalement impliquer la population dans les projets et dynamiser la médiation culturelle et les actions participatives au sein des institutions et engager un-e coordinateur-trice régional-e pour initier, coordonner et entretenir une vision et une dynamique en Gruyère

Les bénéficiaires du soutien régional à la culture, à l'enfance et/ou à la jeunesse peuvent être une ou plusieurs communes et des institutions, des sociétés ou des professionnels des milieux de la culture et de l'enfance et de la jeunesse dont l'activité sert les buts de l'Association. La contribution annuelle globale est de CHF 10/habitant la première année. Elle peut être réévaluée jusqu'à concurrence de CHF 20/habitant au maximum. La contribution annuelle est répartie entre les communes membres à raison de 25 % au prorata de la population dite légale et de 75 % au prorata de la population dite légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal. Pour la première année, la cotisation par commune s'élèvera à CHF 7 /habitant, CHF 3 étant déjà compté sur la redevance pour la salle CO2.

Le Conseil communal a validé ces statuts en séance ordinaire du 23 juin dernier et invite l'Assemblée communale à les approuver, permettant la création de cette nouvelle association régionale.

Monsieur le Syndic demande si l'assistance souhaite la lecture du règlement dans son entier, mais cela n'est pas le cas.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les statuts de la nouvelle association Option Gruyère sont acceptés par l'Assemblée à main levée à l'unanimité.

8. DIVERS

PROJET CHARLIE – AVANCEMENT DU PROJET

Monsieur le Syndic relève que « Charlie » est le nom de projet de l'extension du musée de la Maison Cailler. Depuis la parution dans la presse il y a plus d'une année, le projet a été revu à la baisse et un comité de pilotage réunissant les acteurs principaux, soit Nestlé, l'Etat de Fribourg, la Préfecture et la Commune de Broc, entre autres, est en formation. Si l'idée paraît intéressante à de nombreux points de vue, des obstacles non négligeables relatifs à l'aménagement du territoire et à la mobilité doivent être résolus. Une séance d'information avait été annoncée lors de l'assemblée d'automne 2019 pour le printemps 2020. La crise sanitaire de la COVID-19 a quelque peu ralenti les études et les ardeurs d'investisseurs, si bien qu'une séance d'information ne pourra avoir lieu avant cet automne.

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES – AVANCEMENT DU PROJET

Monsieur le Syndic annonce que les travaux préparatoires du complexe sportif ont démarré en janvier de cette année. Ils consistaient à dévier les services et collecteurs existants, à réaliser un mur de soutènement contre l'entrée de la piscine et à démolir le bâtiment du tennis. Le planning prévisionnel est rigoureusement tenu, malgré la période de COVID-19, et quelques retards annoncés. L'exécution de la plateforme stabilisée sous l'ouvrage a pu être exécutée dans d'excellentes conditions. Courant avril dernier, les premières fondations ont été bétonnées ainsi que la mise en place des collecteurs projetés, de tubes pour différents services ainsi que les tuyaux du chauffage à distance. Au mois de mai, les premières étapes de radier ont marqué la construction à proprement dite du complexe sportif. A ce jour, les murs des vestiaires commencent à s'élever. Les travaux liés au parking principal avec ses différentes infrastructures et aménagements paysagers sur la partie côté village sont également en cours. Les premières dalles du rez-de-chaussée seront coffrées et bétonnées courant septembre prochain, puis il en sera de même pour la construction des murs du 1^{er} étage au mois d'octobre. Les dernières dalles du gros œuvre seront terminées début novembre, date à laquelle les charpentiers interviendront pour la mise en place des premiers éléments en bois pour la buvette, puis pour la future halle de gymnastique.



La planification provisionnelle est très serrée : l'objectif est d'être hors d'eau avant les vacances hivernales. Un groupe de travail examine actuellement les différents aspects et éléments de fonctionnement, l'objectif étant de connaître le budget nécessaire dès son ouverture en automne 2021. Les sociétés utilisatrices seront impliquées dès cet automne s'agissant des conventions à établir. Sur le plan financier CHF 10'500'000 de contrats ont été signés sur le devis inchangé de CHF 17'000'000.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU BUREAU COMMUNAL LE 18 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Syndic précise qu'en septembre a lieu la traditionnelle sortie du personnel communal, habituellement prévue un samedi. L'année 2020 fera exception, puisque celle-ci aura lieu le vendredi 18 septembre. L'administration communale sera exceptionnellement fermée ce jour-là. Le Conseil communal a décidé de remercier le personnel communal pour son engagement particulier pendant les mois de situation extraordinaire du semi-confinement dû à la COVID-19. Tous les services communaux ont continué à fonctionner avec beaucoup de disponibilité et de flexibilité.

PATROUILLEURS SCOLAIRES – COACHING

Dès la rentrée scolaire 2020-2021, Madame Isabelle Sudan, conseillère communale, relève que les patrouilleurs scolaires adultes seront remplacés par des coachs. Identifiable, le coach n'arrête pas le trafic mais se tient derrière les enfants et s'assure qu'ils choisissent le bon moment pour traverser la chaussée. Un seul coach est présent au passage piéton dans le sens de la marche des élèves. Il assure leur sécurité et leur rappelle les règles essentielles. De cette manière, les enfants se responsabilisent et deviennent plus attentifs développant ainsi les bons réflexes et une certaine autonomie. La police a constaté que la présence des patrouilleurs scolaires incitait les enfants à ne plus se soucier du trafic. Or, les statistiques montrent que les accidents ont lieu en dehors des périodes scolaires et du chemin de l'école. Les avantages du système de coaching sont reconnus prenant tout leur sens. Ainsi, l'enseignement donné par la police en classe est directement appliqué. L'ordre des priorités prévu par la législation est respecté : les usagers de la route doivent s'arrêter pour laisser traverser les enfants. Le service de patrouilleurs enfants aux rues Nestlé et Alexandre-Cailler sera toujours assuré par des élèves, tandis que celui de la rue de Montsalvens se verra attribuer un coach (auparavant un adulte et un enfant). Des affiches informatives seront visibles dans le village. Afin de compléter notre équipe de coachs, le projet a besoin de volontaires qui accordent 15 minutes par semaine à cette activité. En cas d'intérêt, s'adresser au secrétariat. Le Conseil communal remercie la population de l'accueil réservé à cette nouveauté et au bon accueil fait quant à l'appel de collaboration.

PISCINE COMMUNALE - SAISON 2020

Madame Isabelle Sudan, conseillère communale, relève que la piscine communale en plein air a ouvert le 6 juin dernier, comme prévu. En raison des conditions extraordinaires imposées par les exigences fédérales et cantonales, l'accès au site est toutefois limité à un maximum de 550 personnes simultanément. D'autres mesures sont mises en place sur le site. La clôture saisonnière interviendra le dimanche 30 août. Les tarifs d'entrée demeurent identiques à ceux de la saison dernière, tout comme les horaires d'ouverture de la piscine. L'acquisition d'abonnements de saison est toujours possible, mais ceux-ci ne donnent toutefois pas droit à un accès prioritaire à la piscine. Quant à la buvette, elle sera ouverte aux mêmes horaires que la piscine, dans le respect du plan de protection qui prévaut pour tous les prestataires de services de restauration. La cuisine est ouverte non-stop de 11h30 à 18h30 et quelques soirées à thèmes sont organisées. Le Conseil communal a ainsi mis tout en œuvre pour ouvrir la piscine cette année, dans ce contexte particulier du coronavirus. Monsieur Michel Perler, tenancier de la buvette, et tout le personnel se réjouissent d'accueillir les visiteurs.



COULEUR JARDIN

Madame Suzanna Sciboz, conseillère communale, rappelle que depuis plus de 2 ans déjà ce jardin a pris ses quartiers à la rue de Gruyères à l'arrière du foyer « La Rose des Vents ». Il vise la promotion d'une alimentation équilibrée auprès de la population. Cette initiative mise sur pied par la Croix-Rouge fribourgeoise soutient la cohésion sociale, les liens intergénérationnels et interculturels. La Crèche & Nursery « A Petits Pas », le foyer et quelques bénévoles passionnés ont dévoué un peu de leur temps à l'entretien et la culture de ce jardin ; le projet est toujours à la recherche de personnes ou des passionnés de jardinage souhaitant partager leurs connaissances pour compléter l'équipe. Toute personne intéressée peut contacter Madame Chantal Overney, directrice du foyer « La Rose des Vents ».

TRAVAUX SUR LA LIGNE TPF - PROJET « PROGRAMME BULLE »

Comme annoncé lors de la dernière assemblée communale du 9 décembre 2019, Monsieur Jean-Marc Horner, vice-syndic, relève que les travaux de la 1^{re} phase (remblai des Ages) ont débuté. En parallèle, les TPF ont annoncé début juin dernier que plusieurs ouvrages ont été optimisés et que des modifications aux plans validés en janvier font l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête. Cette dernière se déroulant du 26 juin au 26 août 2020, les plans peuvent être consultés à notre secrétariat communal.

PRISE DE CONGÉ DE MONSIEUR STÉPHANE SUDAN, ANCIEN SYNDIC

Monsieur le Syndic s'adresse à Monsieur Stéphane Sudan :

« A l'âge de 28 ans déjà, Stéphane Sudan est élu au Conseil communal sous la bannière du PDC, et ceci en 1996, sous l'ère de Monsieur Bernard Raboud, ancien syndic. Il est alors en charge du dicastère des écoles. 2 ans plus tard, il reprend déjà la vice-syndicature, succédant à Monsieur Jacques Roulin. Lors des élections 2006, Stéphane Sudan accède à la syndicature, remplaçant Monsieur Jean-Paul Tomasini. En résumé, 2 ans en qualité de conseiller communal, 8 ans comme vice-syndic et 14 ans comme syndic.

Au total 24 ans d'engagement au service de la Commune de Broc. Un vrai sacerdoce si l'on songe aux nombres d'heures passées au service de nos concitoyennes et concitoyens. A raison de 200 séances par législature, ce sont 1'000 soirées de Conseil. C'est naturellement sans compter les séances annexes, rendez-vous et autres invitations, représentations et convocations, autant sur le plan communal qu'intercommunal.

Ce bel engagement a permis à Stéphane Sudan de se profiler pour la députation cantonale avec une élection en 2016. Broc a retrouvé son siège à l'Hôtel cantonal. Nous en sommes fiers et ce lien avec les autorités cantonales est une précieuse aide, lorsque certains dossiers prennent la poussière des bureaux cantonaux.

Stéphane Sudan a été la cheville ouvrière du redressement financier de la commune. Nous nous souvenons encore de la précarité financière où nous avions la tête sous l'eau, aucun investissement n'était possible. Sous son ère, les finances se sont redressées, notre capacité financière nous permet d'investir à nouveau, je citerais en autre le projet du complexe sportif qu'il a initialisé. Durant son engagement, ce sont plus de CHF 37'000'000 investis dont CHF 4'500'000 pour les routes, CHF 9'000'000 pour l'eau et l'épuration et 20 pour les bâtiments dont 17 pour le nouveau complexe sportif.

Passer en revue les réalisations, projets, chantiers, succès et insuccès de ses 24 années serait fastidieux et certainement incomplet. Si je devais résumer l'action de Stéphane Sudan par un slogan, je dirais « Stéphane Sudan, l'art de convaincre dans la bonne ambiance ». Il a su appliquer ce que Jérôme Leroy professait : « En politique avoir raison n'est rien, convaincre est tout. » C'est bien la raison pour laquelle notre Législatif nous a toujours suivis, ou presque, dans nos propositions de décisions.

Les séances du Conseil n'ont jamais été conflictuelles, le bon sens a toujours primé. Stéphane Sudan a su créer et maintenir un esprit d'équipe et un excellent climat de travail nécessaires à l'accomplissement de nos tâches respectives.



Au nom de la population brocoise, Cher Stéphane, nous te disons un immense merci pour ce rôle que tu as su tenir sur la durée. Tu peux rentrer dans le rang avec le sentiment du devoir accompli et te consacrer à ta famille, à ton mandat de député, à ton nouveau rôle de responsable d'établissement des écoles de Broc, sans oublier tes hobbies : les vins français, les champignons et la pêche. Tu l'as dit dans une interview, les sandres, brochets et autres perchettes n'ont qu'à se tenir tranquilles.

Nous souhaitons à notre ancien syndic, Stéphane Sudan, et sa famille tous nos bons vœux dans ses prochaines activités et le remercions infiniment pour ce formidable engagement au profit de la collectivité. »

L'assistance applaudit Monsieur Stéphane Sudan qui s'avance pour recevoir une enveloppe que Monsieur le Syndic lui remet.

Monsieur Sudan remercie le Conseil communal pour son cadeau et toute la collaboration pendant ces nombreuses années, ainsi que les citoyennes et citoyens et que toutes les personnes avec lesquelles il a eu contact. Il demeure certain qu'avec le Conseil communal actuel, Broc est sur « de bons rails ». Il se réjouit de pouvoir profiter de l'une de ses passions qu'est la pêche et si « ça ne mord pas », il promet de se venger sur les champignons dont la cueillette est également l'une de ses passions. Enfin, il souhaite « bon vent » à la Commune de Broc.

PRISE DE CONGÉ DE MONSIEUR YAN SCHORDERET, ANCIEN CONSEILLER COMMUNAL

Monsieur le Syndic s'adresse à Monsieur Yan Schorderet, excusé à cette assemblée :

« Yan Schorderet est élu au Conseil communal en mars 2011 et hérite tout naturellement du dicastère des routes et des bâtiments. Il se sent immédiatement comme un poisson dans l'eau. A court de moyens financiers, la commune avait quelque peu délaissé ses infrastructures routières. Il est arrivé à temps, et aidé par une meilleure santé financière, les ouvertures de routes et de chantiers se sont alors succédé à un rythme soutenu. Parmi les plus importants, le chauffage à distance, les projets de traversée de la localité, deux superbes giratoires, les zones 30 km/h, les trottoirs traversants, la signalisation, et actuellement le projet du complexe sportif. Sa formation de chef de chantier était naturellement un atout majeur.

Yan Schorderet a réalisé un immense travail de préparation de dossiers et de suivi des travaux en tous genres. Minutieux, précis, pragmatique, exigeant, voire intransigeant, il ne laissait rien au hasard, même les moindres objets. Il connaît les entreprises, leurs contremaîtres, et grâce à son imposant réseau et sa connaissance du milieu, il a pu mener à bien ses projets, dans les temps et les budgets alloués.

Pendant ses 9 ans à la tête de son dicastère, il a contribué de manière prépondérante à améliorer et assainir nos infrastructures communales et maintenir nos bâtiments. Sa charge de travail était bien au-delà de ce qu'on peut attendre d'un conseiller communal mais il l'a toujours fait avec passion et un engagement sans faille, pour SA commune.

Yan Schorderet a été engagé en qualité de collaborateur technique à plein temps en avril dernier, suite à la mise au concours de ce nouveau poste. La commune a la chance de profiter de ses compétences, unanimement reconnues et sur lesquelles nous pouvons compter en toutes circonstances.

Nous adressons à Yan Schorderet un immense merci pour son engagement pendant ces 9 ans en qualité de conseiller, c'est une somme d'heures impressionnante qu'il a consacrée pour ses concitoyennes et concitoyens. En votre nom nous lui adressons toute notre gratitude. »

L'assistance applaudit Monsieur Yan Schorderet.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion.



Monsieur Guillaume Barthelemy s'inquiète de l'ouverture de la gravière de Botterens engendrant une augmentation de trafic de camions, relevant l'impact sur les infrastructures.

Monsieur le Syndic relève que le dossier préoccupe le Conseil communal qui a déjà fait part de son opposition à l'ouverture de cette gravière, en rapport avec l'augmentation du trafic à travers Broc ; ce n'est pas acceptable que l'ensemble du trafic passe par le sud.

Madame Myriam Scherly relève qu'une votation régionale est prévue le 27 septembre prochain concernant le centre sportif régional et se demande s'il aura un impact sur le projet du complexe sportif de la Plaine des Marches.

Monsieur Alain Jan, conseiller communal membre du comité de l'Association « Sports en Gruyère », relève qu'en raison de la COVID-19, l'avancement du projet a pris un peu de retard. En vue de ladite votation, toutes les informations figurent sur le web. Les communes ont tout d'abord été consultées pour obtenir leur aval ; en effet, si une seule commune gruérienne refuse, le projet ne pourrait pas se réaliser. Le projet est maintenant porté devant le peuple.

Monsieur le Syndic ajoute que ce projet a démarré en 2009 et la voilure a été considérablement réduite (complexe hôtelier prévu au début). Il relève que notre région a besoin d'une piscine couverte, ainsi que d'une patinoire et que la situation actuelle ne permet pas de couvrir les besoins scolaires. Ce projet n'est pas un concurrent du complexe sportif brocois qui est prévu pour couvrir les besoins de la commune.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux présidents et membres des différentes commissions communales et intercommunales, à l'ensemble du personnel communal et de la STEP, aux membres du corps enseignant, à l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents », à sa directrice et sa présidente, au Service des curatelles Haute-Gruyère, à l'accueil extrascolaire Timoun, à l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers Grevîre, au Conseil de Paroisse et son président, Monsieur Sébastien Murith, à l'équipe de La Vie Brocoise, à la famille Gill pour la mise à disposition de la salle et à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité. Et bien sûr aux membres du Conseil communal pour leur efficacité et leur disponibilité.

Il remercie également les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée, de la confiance placée dans les Autorités communales et leur souhaite une belle saison estivale 2020.

La séance est levée à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Claude Cretton

La Secrétaire :

Anette Cetinjanin
Leuzinger